

IEN de Rambouillet

Ecole d'Arbouville – 79 rue d'Arbouville – 78120 Rambouillet - 01 34 85 58 27

<p style="text-align: center;">CONSEIL d'ECOLE du mardi 11 février 2025 – 18H00 / 20H00</p>
--

Etaient présents :

Pour la mairie : M. Dupressoir, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires et à la formation professionnelle

Pour l'Education Nationale : Mme Dussutour (directrice remplaçante), Mmes Berruyer, Ghiringhelli, Guery, Marchal, Terrade, Hoareau, Ajon, Carrayrou, Dijoux, MM. Delmée, Dubreuil, (enseignants),

Le délégué départemental de l'Education nationale, M. Bartegi

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Firmin, Guionie, Glorian, Morvan, Renaudie (titulaires),

Etaient excusés : Mme Drapeau, Inspectrice de l'Education Nationale, Mmes Blanc, Pelletier, Gasparini, Lehmann Chine, M. Riet, délégués des parents d'élèves, Mme Baillargé et M. Roche, enseignants.

Ordre du jour

1. Fonctionnement de l'école

a) **Equipe enseignante :** Suite au départ de Mme Brierre, Mme Dussutour assure la fonction de directrice. M. Dubreuil prend en charge les CPA les jeudis et vendredis, Mme Ajon est l'enseignante des CM2 à plein temps.

b) **Évaluation d'école :** déroulement et objectifs. Les évaluations d'école se font par secteur, nous sommes évalués avec les écoles maternelles d'Arbouville et du Bel-Air.

Les évaluations d'école se déroulent tous les 5 ans et visent à établir un diagnostic sur le fonctionnement de l'école, sans classement ni inspection en classe.

L'équipe enseignante réalise une auto-évaluation sur quatre domaines : les apprentissages des élèves, le bien-être et le climat scolaire, le fonctionnement de l'école, l'environnement institutionnel et les partenaires.

Les résultats de l'évaluation permettent d'améliorer le service public d'éducation et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs de l'école.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de coordonner la rédaction du rapport. Celui-ci a été envoyé au groupe d'examineurs (1 inspectrice, 1CPC et 1 directeur). Ce dernier viendra à l'école le 21 mars, il peut alors demander à rencontrer les différents acteurs (enseignants, personnel mairie, parents, enfants...). Puis un rapport sera rendu. Nous nous baserons sur celui-ci pour rédiger le nouveau projet de territoire.

c) **Projet de territoire :** Le bilan du projet académique 2021/2024 a été réalisé. L'analyse des évaluations nationales montre des résultats en progrès en français et mathématiques sur les items travaillés. Cependant, ce sont ces mêmes items qui, bien que satisfaisants au niveau national, nécessitent d'être le plus travaillés. Certains apprentissages se font en outre sur un temps long. Les programmations ont été établies sur les 5 ans d'école élémentaire. L'équipe a donc décidé de poursuivre le travail engagé en compréhension de lecture avec un accent mis sur le lexique et le plaisir de lire. En mathématiques, le travail engagé en résolution de problèmes est reconduit. S'ajoute un renforcement sur la compréhension du nombre car les enseignants constatent un besoin chez les élèves de cycle 2. Ce travail est mené en lien avec le RASED.

Le troisième axe majeur est le climat scolaire. L'école d'Arbouville est particulièrement sensibilisée au bien-être des élèves à l'école pour favoriser leurs apprentissages. Il est également important d'entretenir un climat de confiance avec les familles. Le sondage réalisé dans le cadre de l'évaluation d'école montre la satisfaction des parents.

d) **Climat scolaire :** Afin d'assurer un cadre sécurisant pour les élèves, plusieurs mesures ont été prises :

- récréations séparées : cycle 2 de 10h à 10h15 puis de 15h à 15h15, cycle 3 de 10h20 à 10h35 puis de 15h20 à 15h35. Les WC sont surveillés.
- Venue du PCS pour 2 situations. 1 est close et l'autre en cours. Les parents des classes concernées sont informés. Cadre bienveillant et efficace.
- Protocole réexpliqué.
- Toute l'équipe a été formée à la méthode de préoccupation partagée.
- Il est à noter une confiance des parents et des enfants qui partagent leurs inquiétudes. Le dialogue est ouvert.
- Programmation commune à l'école, établie en lien avec le RASED (10 heures par an) :

- cycle 2 : identification et gestion des émotions, empathie et communication.

- cycle 3 : messages clairs.

- projet en CE2 : Ambassadeurs « non au harcèlement »

➤ Très bonne communication avec le CLAE.

➤ Questionnaire anonyme rempli par les élèves du CE2 au CM2 en novembre : permet de libérer le parole. Les élèves se sentent bien et en sécurité.

e) **Commission de sécurité** : rapport : la commission a constaté que les exercices incendie se déroulaient dans de très bonnes conditions, les enseignants ont de bonnes habitudes et réflexes, chacun connaît son rôle.

Les exercices de sécurité sont organisés comme suit :

Sur le temps scolaire :

➤ par la directrice.

➤ 2 ou 3 exercices incendie par an dont 1 dans le mois de la rentrée et un au plus tard 6 mois après.

➤ Scénarios variés / protocole d'évacuation connu de tous et affiché (guide-file, serre-file, alarme, appel, accueil des pompiers, rassemblement ...) / registre complété.

➤ PPMS : 2 exercices par an en lien avec l'inspection pour les dates et les remontées, un risque majeur (technologique ou naturel), 1 attentat- intrusion. L'école s'est également confinée suite à l'exercice du lycée Bascan.

Sur le temps périscolaire :

➤ par le directeur du CLAE.

f) **Coopérative scolaire :**

- sur le compte : 12 279,88 euros

- Bergerie : 8256 euros

- solde : 4023,88 euros

2. Parcours de l'élève

a) **Evaluations nationales** : L'ensemble est très satisfaisant pour les deux classes de CP et le CP-CE2, notamment en français. Les résultats de l'école se situent au-dessus de la moyenne nationale.

Les élèves repérés comme étant fragiles sont pris en charge en APC.

Les élèves ayant des besoins particuliers, en mathématiques et en français, sont suivis par l'équipe éducative (enseignants, RASED, médecin scolaire), les parents sont informés. Le travail est adapté pour leur permettre de progresser à leur rythme et selon leurs besoins (PPRE notamment).

b) **Remise des livrets** : les livrets ont été remis individuellement aux parents la semaine du 27 janvier au 1^{er} février.

Environ 3 familles par classe ne se sont pas présentées. Les livrets ont en ce cas directement été remis aux élèves. Lorsque les parents sont séparés et éloignés, les livrets sont envoyés par mail ou voie postale.

c) **Pratique sportive : EPS / APQ / Rencontres sportives / piscine**

EPS :

➤ L'enseignement de l'EPS est assuré par les enseignants de la classe.

➤ Co-intervention avec les Intervenants de la ville (Thomas et Yvain) : un cycle de 8 séances sur des thèmes variés

➤ cycle sécurité routière. Une progression est établie du CP au CM2. En CM2, les élèves font trois sorties en ville encadrées par les enseignants, l'intervenant ville, des animateurs, des parents agréés et la police municipale. L'objectif est d'amener les élèves à valider le Savoir Rouler.

APQ :

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires quand l'EPS n'est pas inscrite au programme de la journée. L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est donc pas nécessaire, la classe, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité.

Tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, famille, municipalité, etc.) peuvent être impliqués. Ce dispositif permet une souplesse de mise en œuvre (aucun modèle unique ne s'impose) et une mise à profit des opportunités locales. Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et adaptées au contexte de l'école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, et dans différents lieux tels que la classe, le préau, la cour.

Les récréations qui restent des temps libres pour les élèves, peuvent être investies pour amener les enfants à se dépenser davantage. Paris 2024 et l'Agence nationale du sport ont distribué plus de 17 000 kits sportifs pour accompagner la généralisation de la mesure.

Rencontres sportives :

- l'USEP Arbouville a organisé « Les petits débrouillards » le 21/01/25 (voir annexe 1).
- participation des CP et CE1 à Handi'USEP organisé par l'USEP 78 le 28/11/24.

Piscine :

Les élèves de CPA et CP-CE2 ont fini leur cycle. En fonction de leur niveau, ils ont validé :

- le palier 1 : entrer et sortir seul de l'eau, se déplacer avec les épaules immergées, immerger complètement la tête dans l'eau quelques secondes.
- le palier 2 : à partir d'un saut, toucher le fond avec ses pieds puis se laisser remonter passivement.
- les CE2 ont presque tous validé le Pass-nautique

Du 27 janvier au 23 mai, les classes de CP B, CE2, CM1/CM2 et CM2 s'y rendent le lundi après-midi.

Les élèves sont évalués lors de la première séance puis répartis dans des groupes de niveau pris en charge par les enseignants ou maîtres-nageurs. Il y a toujours un maître-nageur de surveillance bassin qui n'a pas de groupe. L'enseignement est bienveillant, aucun enfant n'est mis de force à l'eau, il est nécessaire de rassurer les parents (derrière la vitre, les consignes et encouragements ne sont pas entendus et l'interprétation peut être faussée).

d) Intervention de l'infirmière scolaire :

- Les élèves de CP et de CE2 sont vus cette année par l'infirmière scolaire. Un compte-rendu est remis aux familles.
- CM1/CM2 et CM2 au mois de juin : 1/2 groupe (filles et garçons séparés) Reproduction et sexualité humaine : identifier la dimension biologique de la sexualité humaine et la distinguer de ses autres dimensions (psycho-émotionnelle, juridique et sociale).

Nommer les organes reproducteurs étudiés avec le vocabulaire scientifique correspondant.

Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté et les relier à la capacité à se reproduire.

Respect d'autrui : Aborder la notion d'intégrité de la personne.

Cette éducation, favorisant le respect de soi et d'autrui, se fonde sur les principes et les valeurs de la République, parmi lesquelles l'égalité, l'accès de tous à l'éducation et la laïcité.

Elle permet l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychique des élèves, en tenant compte de leur rythme de croissance et de développement, de leurs différences et de leurs singularités. Elle vise l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, l'éducation au principe de consentement et la prévention des différentes formes de violences.

e) Collège : La procédure commence en mars (Fonctionnement expliqué lors du conseil / cf annexe 2).

Les parents auront toutes les informations lors d'une réunion organisée le vendredi 7 mars à 17h30 et dans le cahier de liaison.

- Une visite sera organisée pour les CM2 au collège du Racinay : participation à un cours, découverte du self (le repas est à régler par les familles), du CDI, rencontre du CPE, de l'infirmière...
- La classe bi-langue anglais/allemand est proposée au Racinay.
- Une initiation de 8 séances d'Allemand a été réalisée pour les CM2.
- Rencontre avec le Rondeau pour organiser la liaison CM2/ 6^e.

3. Projets

Rappel : l'abonnement est gratuit à la Médiathèque pour tous les élèves de la ville.

- liaison GS / CP :

- galette des rois
- projet musique
- lectures
- carnaval

- Bergerie :

- du 3 au 7 mars : CE1 B et CE2
- du 10 au 14 mars : CE1 A et CP B
- du 7 au 11 avril : CPA et CP-CE2

- Expositions « Jouons avec les cités-Jardins » au Palais du roi de Rome : CPA et CP/CE2

- Sictom : tri sélectif, valorisation des déchets et recyclage du papier : toutes les classes de cycle 2 et CM1/CM2
Suite à ces interventions, il a été décidé de mettre en place le recyclage du papier dans les classes de cycle 2.

- En quête d'égalité : CP/CE2 – CE2 – CM1-CM2 – CM2

- Be-bopéra : projet musical avec Sébastien, dumiste. Répétitions tous les 15 jours pour les CM1 et CM2. Une restitution sera organisée en fin d'année dans la cour.

- Passeport du civisme : Partenariat Ecole/IEN/Municipalité. La cérémonie de remise aura lieu le 27 juin.

- 8 mai : possibilité d'assister aux cérémonies commémoratives avec Mmes Ghiringhelli et Dussutour.

4. Questions au service scolaire

- Les WC sont très bien entretenus et propres. Ils sont surveillés à chaque récréation. Parfois certains enfants ne ferment pas leur porte et il peut arriver qu'en cherchant une place, d'autres enfants ouvrent.

- Lumière du préau : Ma municipalité remercie les parents de l'avoir alertée sur ce sujet. Un boîtier est effectivement cassé et sera réparé.

Prochain conseil d'école : Mardi 03/06/2025 de 18h à 20h.

Organisation Petits Débrouillards Mardi 21 janvier 2025 Matin 9h30-11h30

Ecoles, classes		effectifs	adultes/encadrants
Gazeran GS	GS GAZ	22	3
Gazeran GS/CE1	GS/CE1	22	3
Mat Arbouville GS	GS ARB	21	5
Arbouville CPB- JD	CPJD	17	3
Arbouville CP- VM	CPVM	8	3
Arbouville CE2 VM	arbitres	16	
Total		106	17

Les jeux seront arbitrés par les CE2 de Valérie Marchal remise des récompenses

Organisation Petits Débrouillards Mardi 21 janvier 2025 Après-midi 14h à 15h 45

Ecoles, classes		effectifs	adultes/encadrants
Gazeran CE1	CE1	22	3
Gazeran CP	CP GAZ	21	3
Mat Bel-Air GS	GS	23	4
La Louvière CP	CP MFP	28	6
Arbouville CPA	CP MG	18	3
Arbouville CM1/CM2 SH	arbitres	25	2
Total joueurs		137	21

Les jeux ont été arbitrés par les CM1/CM2 de Stéphanie Hoareau

Effectifs totaux élèves : $137+106 = 243$ adultes $17+21 = 38$

jeux proposés :

1	2	3	4	5	6	7
gouttière	Relais drai-sienne	cibles	kaplas	déménageurs	Relais échasse/sabots	horloge

Remarques :

- ✓ Aucun classement d'équipe, gagnante, perdante. Le respect des règles, la coopération et l'esprit USEPIEN sont encouragés.
- ✓ Les 14 équipes sont composés de 6, 7 ou 8 élèves de plusieurs écoles, avec minimum 2 élèves d'une même classe.
- ✓ Rotation toutes les 12 min
- ✓ Horaires définis en fonction des cars de Gazeran et des bus de ville de La Louvière

Récompenses :

- ✓ Diplômes et traces écrites envoyés (tableau double entrée, reconnaître les jeux proposés et les compétences sollicitées, course, coopération, précision, lancer...) par mail, chaque enseignant imprimant ce qu'il souhaite.
- ✓ Chaque classe se voit offrir par l'USEP Arbouville un ballon en mousse.

Bilan :

- ✓ Les élèves ont été contents de leur rencontre et ont participé activement.
- ✓ Les CE2 ont regretté que les parents accompagnateurs ne leur laissent pas toujours le temps d'expliquer et les enseignants ont dû intervenir quelque fois pour les rassurer et les encourager.
- ✓ Nous avons rencontré 2 professeurs de Bascan et du Rondeau qui n'avaient pas été informés de l'occupation du gymnase, mais qui ont été très compréhensifs.
- ✓ Les élèves de CE2 et CM1/CM2 apprécient toujours d'arbitrer les jeux auxquels ils ont participé plus jeunes.

Annexe 2 : Principe de l'affectation en 6^e

- 1) La sectorisation des collèges est une compétence du conseil départemental des Yvelines. Le collège de secteur dépend de l'adresse de l'élève, pas de l'école fréquentée.
 - 2) On ne peut formuler qu'une seule demande de dérogation.
 - 3) C'est par un échange de fiches navettes nommées volet 1 et volet 2 que le directeur recueille les vœux des familles.
 - 4) L'affectation est en partie automatisée, il y a aussi des commissions et des ajustements manuels pour des cas particuliers, mais toujours dans le respect des règles d'affectation.
 - 5) L'avis d'affectation est transmis aux familles généralement par courrier postal ou électronique, parfois par l'école. Le directeur peut consulter les avis d'affectation courant juin et informer les familles qui n'auraient pas reçu l'avis.
- Volet 1 :** L'adresse de l'élève sert à déterminer le collège de secteur. C'est l'adresse où vit effectivement l'élève. La déclaration d'une adresse différente doit être prouvée par la production d'un justificatif du nouveau domicile des responsables légaux de l'enfant.

Volet 2 Le collège de secteur a été déterminé automatiquement à partir des données fournies par le conseil départemental. Préciser au cadre D la formation souhaitée : 6e ordinaire, classe à horaires aménagés, section internationale, ULIS, SEGPA...

Les demandes de dérogation

- 1) Le directeur délivre un accusé de réception de la demande de dérogation.
- 2) Il est important de bien fournir tous les justificatifs. Le directeur vérifie la présence des pièces avant la transmission des demandes de dérogation en circonscription puis à la DSDEN où les pièces sont examinées.
- 3) Les places disponibles pour les dérogations sont celles laissées libres après affectation des élèves du secteur. S'il est possible d'accorder toutes les dérogations relevant du critère 1, celles-ci le sont automatiquement. On fait ensuite de même pour le critère 2 puis les suivants dans l'ordre jusqu'à ce que les places disponibles ne permettent plus d'accorder l'ensemble des demandes d'un critère. Elles sont alors refusées. En cas de refus à la demande de dérogation, il est possible de formuler un recours gracieux, dans un délai contraint.

Les motifs de dérogation

- 1) et 2) Les demandes ne peuvent être formulées que par l'intermédiaire du médecin scolaire.
- 3) Demande adressée par l'intermédiaire du service social scolaire.
- 4) Certificat de scolarité montrant que le frère ou la sœur est déjà scolarisé au collège demandé et y sera encore à la rentrée prochaine.
- 5) Demande formulée par écrit en précisant la situation géographique (distance du collège au domicile, durée de transport...)
- 6) Formation particulière : section internationale, classe à horaires aménagés, poursuite de l'apprentissage d'une langue étrangère non enseignée au collège de secteur...
- 7) Tous les autres motifs que ceux cités précédemment. Demande formulée par écrit en joignant les justificatifs à l'appui de celle-ci.

Parcours scolaires particuliers (sections internationales ou franco-allemandes, classes à horaires aménagés) Une demande de dérogation est indispensable (motif 6 – parcours scolaire particulier) même si la formation est proposée dans le collège de secteur. Compléter le cadre F.

Procédures spécifiques (SEGPA, ULIS et UPE2A) Les demandes de SEGPA, ULIS et UPE2A sont traitées en commission. Ce ne sont pas des demandes de dérogation. Compléter le cadre G (SEGPA) ou le cadre H (ULIS).